LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2017-11 portant création de l'Unité Mixte de Recherche UMR 1231 et nommant Monsieur Laurent LAGROST directeur ;

Vu la décision n°481250 plaçant Monsieur Laurent LAGROST en position de disponibilité pour convenances personnelles du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 15 décembre 2017 ;

Vu la décision n°2018-152 mettant fin, pour convenances personnelles, au mandat de directeur de l'unité UMR 1231 de Monsieur Laurent LAGROST ;

Vu la décision n°2018-153 nommant Madame Carmen GARRIDO directrice par intérim de l'Unité Mixte de Recherche UMR 1231 du 2 juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil scientifique du 31 janvier 2020 ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décident :

Article 1 : Il est mis fin, à sa demande, pour convenances personnelles, au mandat de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR 1231 intitulée : « LNC Lipids Nutrition Cancer / Lipide, Nutrition et Cancer » de Monsieur Laurent LAGROST.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 14 février 2020.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56